

Projet Quartiers Libres

Fiche présentation

Avril 2021

Les démarches prioritaires :
Le carrefour Schiaffini / Belle de Mai / Clovis Hugues

Opération Les démarches prioritaires : le carrefour Schiaffini / Belle de Mai / Clovis Hugues

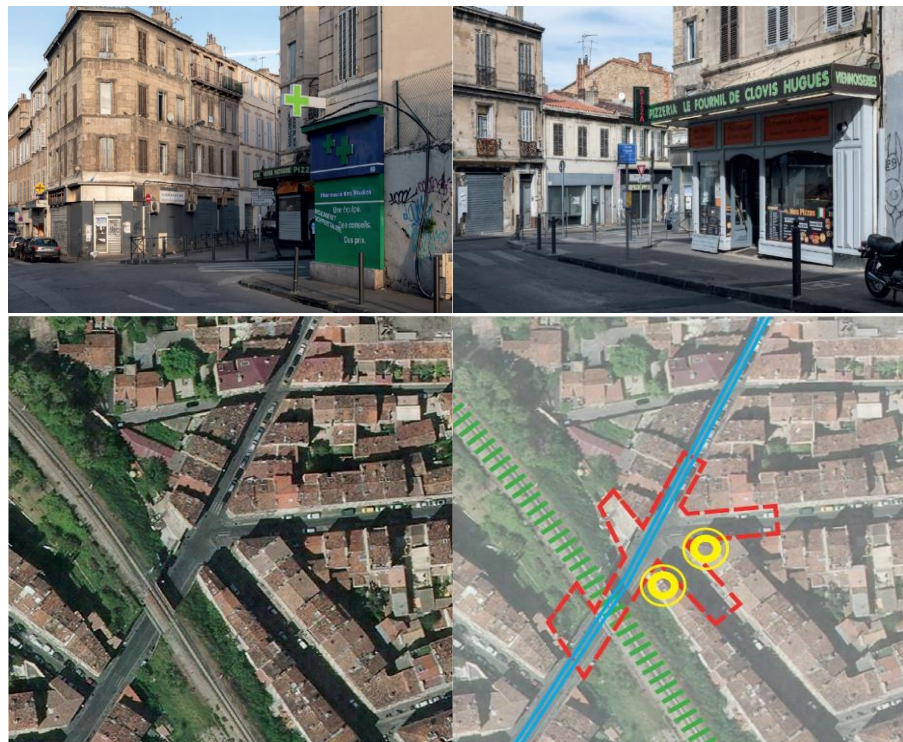
Localisation *Angle des rues Schiaffini (n°2) / Belle de Mai (n°60) / Clovis Hugues (n°82)*

Contexte

Le croisement des rues Schiaffini / Belle de Mai / Clovis Hugues est marqué par une circulation automobile complexe et très importante car les deux sens de circulation permettant la traversée du quartier se croisent sous le viaduc ferroviaire. C'est la seule portion de la rue Belle de Mai à double sens. L'aménagement du carrefour est donc largement dédié à la circulation automobile.

Pour autant, ce carrefour est également largement emprunté par les piétons et accueille un arrêt du bus 49. Les commerces, en perte de vitesse sur ce site, ne bénéficient pas de l'intensité de passage, pourtant importante. La boulangerie-pizzeria existante s'ouvre sur l'unique espace piéton conséquent du croisement. Ouvert sur la future voie verte, il présente de nombreux atouts qui demandent à être exploités et valorisés pour le rendre convivial et porteur d'une dynamique favorable à l'implantation de commerces de proximité.

Le site est également compris dans le périmètre de l'îlot prioritaire « Clovis-Hugues – Belle de Mai » du Plan Partenarial d'Aménagement (PPA).



Le carrefour Schiaffini / Belle de Mai / Clovis Hugues (Crédit : Güller Güller/ TVK).

Opération

Le projet s'inscrit dans le cadre des **démarches immédiates pour l'aménagement des espaces publics**. Le site a été sélectionné lors de la séance de concertation du 29 avril 2019, pour faire partie des 5 sites prioritaires à aménager. La méthode de travail a consisté à rencontrer l'ensemble des acteurs et faire le point sur les enjeux et les besoins de chacun. Sur ce site, trois acteurs majeurs ont été repérés : le commerçant qui occupe le point central (la boulangerie), la RTM et les habitantes et les habitants ayant développés la végétalisation de la rue Schiaffini.

A partir de ces besoins, le projet proposé fait l'objet de deux phases de réalisation :

Temps 1 :

- La réalisation d'opérations légères permettra d'assurer et de conforter la sécurité du passage des piétons sur la rive sud-est du carrefour
- Le déplacement de la signalisation de l'arrêt de bus, sans modification du quai, permettant de libérer de l'espace public à qualifier (végétalisation, assises...)

Temps 2 :

- Le régime de circulation sur la rue Belle de Mai évoluera avec la mise en place d'une zone apaisée (zone « 30 ») ainsi l'espace dédié à la voirie circulée sera réduit au profit des espaces piétons dans le cadre d'un plateau surélevé (zone 30) permettant la priorisation des modes actifs (piétons, vélos)
- L'accès à la voie verte d'Arenc sera favorisé grâce à l'aménagement d'un espace vert de liaison entre la voie verte et la place de poche
- Le stationnement le long de la rue Belle de Mai sera réorganisé afin d'assurer la continuité de la circulation piétonne

**Investigations
préalables**

- ✓ **Identification des sites potentiels d'intervention sur les espaces publics** : 2018-2019
- ✓ **Concertation pour le choix des sites prioritaires** : avril 2019
- ✓ **État des lieux du site / cartographie de l'existant** : 2019

Conception

- ✓ **Identification et rencontres avec les principaux acteurs du site / Identification des besoins et enjeux** : 2019-2020

Réalisation

*(Échéances
suivant les
résultats des
phases
précédentes)*

- ✓ **Fiche de lot proposant des aménagements à très court et à long terme** : 2020
- ✓ **Sollicitation de la RTM afin de déplacer la signalisation de l'arrêt de bus, sous réserve d'investigations complémentaires** : 2020
- **Partage et coordination avec la Ville de Marseille pour pouvoir retourner présenter les propositions d'aménagement aux acteurs et aux habitantes et habitants** : 2021
- **Actualisation et extension du Visa Vert aux habitantes et aux habitants de la rue Schiaffini** : conditionné au déplacement de la signalisation de l'arrêt de bus par la RTM

**Mise en
service**

- **Premiers aménagements légers sur le carrefour prévus dans le temps 1** : 2022
- **Réalisation des aménagements lourds prévus dans le temps 2** : selon l'avancement des actions/études mobilités.